

Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) Lycées d'Enseignement Adapté (LEA)

*Document élaboré en 2011
dans le cadre du parcours hybride
IEN ASH 60 heures, mis en place par l'ESEN*

Contexte réglementaire :

- loi n° 51-1487 du 31 décembre 1951 relative aux Écoles Nationales de Perfectionnement (ENP) (abrogée) ;
- [décret 85-924 du 30 août 1985](#) relatif aux EPLE,
- [circulaire n° 97-127 du 17 mai 1995](#) relative aux EREA,
- [arrêté du 7 décembre 2005](#) (BO n°1 du 5 janvier 2006) relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD),
- Textes officiels sur le [site Éduscol](#).

Statut des EREA

Il s'agit d'un EPLE doté d'un internat éducatif.

(exemple : <http://erea-opale.etab.ac-lille.fr/wp-content/uploads/2011/10/Projet-dinternat-2010.pdf>)

Mission des EREA/LEA

"Assurer un enseignement général, technologique et professionnel adapté aux spécificités du public accueilli".

En fonction des difficultés ou des handicaps pour lesquels les EREA/LEA sont habilités, leur public est constitué d'élèves présentant une ou plusieurs caractéristiques (difficultés scolaire et/ou sociale, présentant des handicaps auditifs, présentant des handicaps visuels, présentant des handicaps moteurs ou physiques).

Concrètement, il existe 2 types d'EREA :

- les EREA "enseignement adapté" ;
- les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Axes desquels s'inspirent les projets d'établissement des EREA/LEA

Les enseignements s'inscrivent dans les finalités d'ensemble du collège (pour le cycle SEGPA), et dans celles de la voie professionnelle (pour le cycle LEA). Par voie de conséquence, ils visent l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. La différenciation repose sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage, ainsi que sur une approche plus individualisée des apprentissages s'inscrivant dans le cadre de Projets Individualisés de Formation (PIF).

- Chaque élève construit progressivement son projet d'orientation (PPO), de formation et d'insertion professionnelle et sociale. L'équipe de l'EREA/LEA et ses partenaires accompagnent l'élève dans cette démarche ;
- tout élève est préparé à une qualification reconnue et certifiée. À l'issue du cycle collège, il lui est proposé la passation du DNB ou du CFG ;
- tout élève qui sort du système éducatif pour s'insérer dans la vie professionnelle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement. La possibilité d'une formation récurrente en EREA/LEA lui est ouverte ;
- tout adolescent est préparé à accéder à la condition d'adulte et de citoyen. Pour ce faire, il bénéficie des aides appropriées et adaptées.

Tableau synthétique

Équipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Un chef d'établissement titulaire du DDEEAS (Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée) • Un éducateur principal (dont le statut n'est pas fixé par les textes) • Un chef de travaux
Équipe pédagogique et éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Professeurs des écoles assurant des missions d'enseignement • PLP • PLC • Professeurs des écoles assurant les fonctions d'éducateurs en internat.
Équipe médico-sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier(ères) • Assistant(e) social(e)
Publics accueillis	<ul style="list-style-type: none"> • Élèves en grandes difficultés scolaires et à besoins éducatifs particuliers • Élèves en situation de handicap
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • EREA "enseignement adapté" : organisation de cycles analogues à celui du collège complétés par un cycle de type "lycée" professionnel à visée qualifiante (FCIL – Formation complémentaire d'initiative locale) et/ou diplômante (CAP, mentions complémentaires). • EREA "handicap" : la structure peut comporter tout l'éventail des formations 2nd degré. S'y adjoint, dans le cadre d'une convention, un Centre de Soins, géré par un organisme associatif.
Enseignements dispensés	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement technologique et professionnel • Enseignement général • Modules de formation aux attestations de sécurité (exemples : secourisme, sécurité routière...)
Secteur éducatif - Missions	<p>Les EREA ont pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement des activités socio-éducatives • l'éducation à la citoyenneté • l'éducation aux loisirs et développement des activités sportives • l'accompagnement du processus d'insertion professionnelle • la gestion du projet individuel de formation dont l'éducateur référent sera garant • le développement des activités culturelles et artistiques • la pratique des études dirigées et du soutien scolaire • le développement des relations avec l'environnement de l'institution (associations, collectivités territoriales, entreprises...)

Pour aller plus loin

Liens utiles

- <http://eduscol.education.fr/pid23266-cid46766/les-etablissements-regionaux-d-enseignement-adapte.html>
- <http://dcalin.fr/erea.html>

Exemples de ressources académiques

- <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/ash01/spip.php?article94>

Rapport (2002) : analyse de l'organisation et du fonctionnement des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

- <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/erea.pdf>

Schéma d'orientation en EREA

